

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020**

Délibération
n° 2020.10.088.B

**Mission d'assistance
à maîtrise d'ouvrage
administrative,
juridique, financière
et technique pour le
projet de BHNS / mise
en oeuvre d'un
système global de
deux lignes de
transport en commun
en site propre sur le
territoire du
GrandAngoulême -
Avenant 5**

LE VINGT NEUF OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 octobre 2020**

Secrétaire de séance : Gérard DESAPHY

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Excusé(s) :

Marie-Henriette BEAUGENDRE, Véronique DE MAILLARD, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Pascal MONIER, Yannick PERONNET, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 OCTOBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.10.088.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur GERARDI

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ADMINISTRATIVE, JURIDIQUE, FINANCIERE ET TECHNIQUE POUR LE PROJET DE BHNS / MISE EN OEUVRE D'UN SYSTEME GLOBAL DE DEUX LIGNES DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE SUR LE TERRITOIRE DU GRANDANGOULEME - AVENANT 5

Par délibération n°157B du 7 novembre 2013, le bureau communautaire a approuvé le choix de la société TRANSAMO pour conduire une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage administrative, juridique, financière et technique pour le projet de BHNS / mise en œuvre d'un système global de deux lignes de transport en commun en site propre sur le territoire du GrandAngoulême.

Le marché n°2013/105, d'un montant ferme de 2 794 039,00 € HT, a donc été notifié à la société TRANSAMO le 14 novembre 2013.

Par délibération n°158B adoptée lors de la même séance, le bureau a également approuvé un avenant n°1 transférant partiellement le marché à la SPLA GAMA, nouvellement créée, dans le cadre de son contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération BHNS.

Dans ce cadre, GrandAngoulême a souhaité conserver l'option « Assistance à la définition, au choix, à l'acquisition et la mise en service du matériel roulant dédié aux lignes BHNS pour un montant de 98 316,00 € HT.

Par délibération n° 117B du 17 septembre 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 consistant à prendre en compte les adaptations du programme de l'opération, ce qui a engendré des ajustements d'honoraires des missions afin d'assurer la cohérence entre le projet et les besoins d'accompagnement du maître d'ouvrage. Celui-ci a généré une moins-value s'élevant à 460 314,45 € HT. Le nouveau montant du marché était alors de 2 333 724,55 € HT.

Par délibération n° 136B en date du 08 décembre 2016, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 3 consistant à adapter les missions pour prendre en compte les évolutions du projet ayant atteint le stade d'avant-projet. Celui-ci a généré une moins-value de 148 004,28 € HT. Le nouveau montant du marché était alors de 2 185 720,27 € HT.

Par délibération n° 137B en date du 08 décembre 2016, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 4 ayant pour objet la révision des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage conservées par GrandAngoulême. Le montant de la moins-value relative à la mission concernée s'élève à - 83 376,88 € HT. Le nouveau montant du marché était alors de 2 102 343,60 € HT.

L'avenant n°5 a pour objet la régularisation des délais des différentes missions.

La mission n°6 d'accompagnement à la communication a été prolongée jusqu'au 28 septembre 2019.

Compte tenu des différentes mises en service des systèmes la réception des équipements et l'accompagnement à la mise en service jusqu'à la fin de levée des réserves est prolongée jusqu'au 31/12/2020 pour les systèmes suivants de la mission n°3 :

- Le système aide à l'exploitation et information des voyageurs (SAEIV)
- Le système billettique
- Le système de vidéosurveillance dans les parkings relais.

Il s'agit d'un délai complémentaire à celui prévu à l'article 5.2.3 du CCTP.

Enfin, le délai est également prolongé jusqu'au 31/12/2020 pour la mission n°5 d'assistance juridique, nécessaire pour le lancement de la phase n°2 des travaux.

L'avenant n'a pas d'incidence financière.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n° 5 au marché n° 2013/105 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage administrative, juridique, financière et technique pour le projet de BHNS / mise en œuvre d'un système global de deux lignes de transport en commun en site propre sur le territoire du GrandAngoulême, ayant pour objet la prolongation de délais, sans incidence financière

D'AUTORISER la SPL GAMA, en sa qualité de maître d'ouvrage délégué de l'opération BHNS à signer l'avenant n°5 au marché 2013/105 avec l'entreprise TRANSAMO.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 novembre 2020	<u>Affiché le :</u> 02 novembre 2020

**MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN OEUVRE
DU PROJET DE TCSP DE DEUX LIGNES DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE
PROPRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
GRAND ANGOULEME**

1 IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

Un avenant tripartite a été signé pour le transfert partiel du marché à la SPL GAMA, par délibération n°158 du Bureau communautaire en date du 07 novembre 2013

Société Publique Locale d'Aménagement Grand Angoulême Mobilité
Représentée par Jean Philippe POUSSET, Président Directeur Général
25, Boulevard Besson-Bey 16023 Angoulême Cedex
Agissant au nom et pour compte de GrandAngoulême, dans le cadre d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage, autorisé à signer le présente avenant par délibération du bureau communautaire n°136B en date du 08 décembre 2016.

2 IDENTIFIANT DU TITULAIRE DU MARCHE PUBLIC

Société Anonyme TRANSAMO,
Représentée par Vincent CORDONNIER, Directeur Général
21, Rue Camille Desmoulins, CS 70017 92789 Issy-les-Moulineaux, Cedex 9

3 REFERENCES DU MARCHE

N° de marché : 2013/105
Date de signature du marché : 12 novembre 2013
Date de notification du marché : 14 novembre 2013

4 MONTANT DU MARCHE

Le marché a été conclu sous la forme d'un marché mixte :
- Il est simple sur la base de prix forfaitaires décomposés de la manière suivante :

	Montant en euros HT
Mission 1 Organisation, pilotage et encadrement général du projet.	472 316,00 €
Mission 2 Assistance technique, juridique, administrative et financière en vue de la passation et du suivi des marchés de maîtrise d'œuvre et de prestations de services	823 864,00 €
Mission 3 Assistance pour la mise en œuvre des systèmes de transport et circulation générale nécessaires aux lignes BHNS MOBILIX.	773 289,00 €
Mission 4 Assistance financière et comptable	41 600,00 €
Mission 5 Assistance juridique relative aux procédures en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'environnement, applicables au projet BHNS	312 975,00 €
Mission 6 Assistance sur le volet communication	369 995,00 €
Montant total du prix global et forfaitaire	2 794 039,00 €

L'option technique relative à l'« assistance à la définition, au choix, à l'acquisition et la mise en service du matériel roulant dédié aux lignes BHNS MOBILIX », est également à prix global et forfaitaire :

	Montant en euros HT
Montant global de l'option « Assistance à la définition, au choix, à l'acquisition et la mise en service du matériel roulant dédié aux lignes BHNS MOBILIX »	98 316,00 €

- Il est à bons de commandes sur la base de prix unitaires pour les études, réunions et missions complémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'accompagnement, sans engagement sur un montant minimum ni maximum de commandes.

5 AVENANTS PRECEDENTS

L'avenant n°1 a transféré partiellement le marché de GrandAngoulême à la SPLA GAMA dans le cadre de son contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération BHNS. Dans ce cadre, GrandAngoulême a souhaité conserver l'option « Assistance à la définition, au choix, à l'acquisition et la mise en service du matériel roulant dédié aux lignes BHNS » pour un montant de 98 316,00 € HT.

L'avenant n°2 a pris en compte les adaptations du programme de l'opération, ce qui a engendré des ajustements d'honoraires des missions afin d'assurer la cohérence entre le projet et les besoins d'accompagnement du maître d'ouvrage.

L'avenant n°2 entraînait une moins-value de - 460 314,45 € HT. Le nouveau montant du marché était de 2 333 724,55 € HT.

L'avenant n°3 a modifié le calendrier prévisionnel. La date de mise en service des deux lignes BHNS fut avancée en juin 2019 à la demande du Maître d'Ouvrage. La date de mise en service du système Billettique a été validée pour le 4 décembre 2017.

Au vu des évolutions des périmètres d'intervention de l'industriel retenu dans le cadre du marché SAEIV, la mission n°3 « Réception des équipements et accompagnement à la mise en service » ne nécessite plus l'intervention de l'AMO.

La mission n°4 « Assistance financière » est supprimée.

Dans le cadre de la mission n°5, la « Modification du dossier de prise en considération » et la « Mise en compatibilité des PLU » non nécessaires sont supprimées.

A l'issue de la phase AVP, la mission n°6 « Assistance communication » est également modifiée.

L'avenant n°4 a revu les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage conservées par GrandAngoulême. Le maître d'ouvrage considérant qu'il n'a plus à mobiliser la mission d'assistance à la définition, au choix, à l'acquisition et la mise en service du matériel roulant dédié aux lignes BHNS puisqu'il dispose de l'ingénierie financière nécessaire au projet.

L'avenant n°4 entraînait une moins-value de - 83 376,88 € HT. Le nouveau montant du marché est de 2 102 343,60 € HT.

6 OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT N°5

L'avenant n°5 a pour objet la régularisation des délais des différentes missions.

La mission n°6 d'accompagnement à la communication est prolongée jusqu'au 28 septembre 2019.

Compte tenu des différentes mises en service des systèmes la réception des équipements et l'accompagnement à la mise en service jusqu'à la fin de levée des réserves est prolongée jusqu'au 31/12/2020 pour les systèmes suivants de la mission n°3 :

- Le système aide à l'exploitation et information des voyageurs (SAEIV)
- Le système billettique
- Le système de vidéosurveillance dans les parkings relais.

Il s'agit d'un délai complémentaire à celui prévu à l'article 5.2.3 du CCTP.

Enfin, le délai est également prolongé jusqu'au 31/12/2020 pour la mission n°5 d'assistance juridique, nécessaire pour le lancement de la phase n°2 des travaux.

7 MONTANT DU MARCHÉ

L'avenant n°5 n'a aucune incidence financière.

Montant initial du marché :	2 794 039,00 € HT
Montant de l'avenant n°2 :	-460 314,45 € HT
Montant de l'avenant n°3 :	-148 004,28 € HT
Montant de l'avenant n°4 :	Sans incidence financière
Montant du marché :	2 185 720,27 € HT

8 DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

9 SIGNATURES

Fait en deux exemplaires originaux à Angoulême, le

<i>Pour la SPL GAMA Au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération GrandAngoulême Le délégué de la maîtrise d'ouvrage, Le Président Directeur Général, Jean Philippe POUSSET</i>	<i>Pour le titulaire TRANSAMO</i>
--	---------------------------------------